

7 Jours

Filpac CGT

N°95- 22-6-2014

Directeur de publication : Marc Peyrade

Rédaction : Jean Gersin (gerson@filpac-cgt.fr)

Filpac CGT - tél. : 01 55 82 85 74 - www.filpac-cgt.fr

nice-matin
monaco-matin
var-matin
corse-matin

NICE MATIN SOLIDARITÉ !

**Rassemblement le 27 juin à 11 heures
A Nice au siège de la SAPO Nice Matin
214, boulevard du Mercantour**

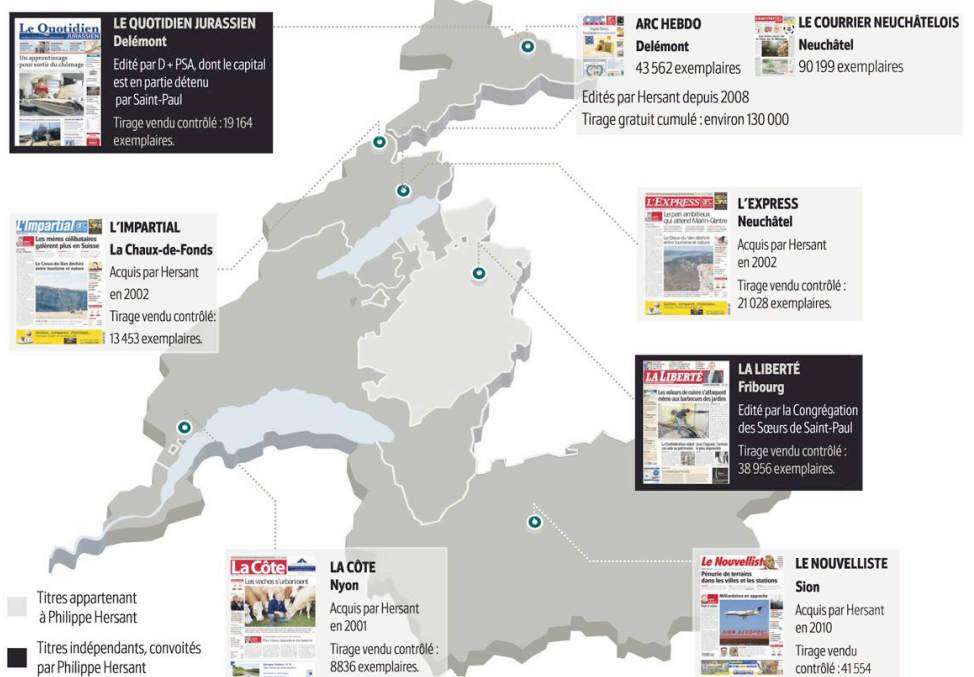
**NICE MATIN NE VIVRA QUE PAR NOS LUTTES
PHILIPPE HERSANT DOIT ÊTRE JUGÉ EN FRANCE !**

Le groupe Nice Matin est devenu l'emblème du mal dont souffre la presse quotidienne d'information, livrée aux groupes financiers et industriels, ballottée de concentrations en cessions et restructurations. **Elle est frappée par le papier monnaie des banques qui torpillent le papier imprimé !** Le groupe a été dépecé par Philippe Hersant qui a décidé, avec l'aide des banques et des gouvernements français et suisse, de détruire en France le groupe de presse qu'il reconstruit en Suisse ! Les patrons de presse, occupés à faire la manche auprès du gouvernement complaisant, disent aux salariés : « Ne vous occupez ni de vos voisins, ni de Nice Matin, ni de l'information quotidienne et de son destin... Contentez-vous de trembler et de signer votre départ volontaire pour un chômage définitif ! » **La Filpac CGT appelle avec ses syndicats à la solidarité sans réserve pour Nice Matin et ses salariés. La solidarité active est à ce jour le seul moyen de sauver Nice Matin de la torpille qu'ont envoyée les banques. Le gouvernement doit appliquer la Constitution : le pluralisme existe par des titres en nombre suffisant offert au choix du citoyen ! La transparence financière doit être imposée ! Premier rendez-vous, le 27 juin à Nice. D'autres viendront !**

Philippe Hersant, l'exilé fiscal, nous fait un bras d'honneur de Suisse

Depuis 2001, Philippe Hersant, par la société Éditions Suisses Holding SA, s'implante en Suisse. Cette société est censée agir indépendamment du Groupe Hersant Média. Début 2004, le groupe d'Hersant employait en Suisse romande 300 salariés pour un CA de 33 millions d'euros. En août 2010, le quotidien valaisan *Le Nouvelliste* est acheté par Hersant. **Après le groupe alémanique Tamedia, le groupe Hersant est le principal éditeur de Suisse romande. Tous les grands titres (24 Heures (Lausanne), la Tribune de Genève, Le Matin (Lausanne), L'Express-L'Impartial (Neuchâtel), Le Nouvelliste (Sion) ont été vendus à des groupes hors sol.**

QUI SONT LES PROCHAINES CIBLES DE PHILIPPE HERSANT



La très troublante générosité des banques pour Hersant l'endetté

En octobre 2012, un pool de banques, représentant la majorité de la dette du groupe Hersant, tant en France qu'en Suisse, mettent en place une recapitalisation partielle de la famille Hersant, via une augmentation de capital de 48 millions d'euros, dont la moitié est apportée par Bernard Tapie et l'autre par Philippe Hersant. **Les banques acceptent en échangeant d'abandonner 75 % de leurs créances !** Elles obtiennent ainsi que leur débiteur conserve les quatre quotidiens français, tous rentables, permettant de rembourser l'autre partie de la dette de Philippe Hersant. Malgré cette très étrange « générosité » des banquiers, le piratage financier continue...

Les dates les plus récentes du long piratage de Nice Matin

Et dire que le patron du Crédit Mutuel a réussi à convaincre quelques naïfs que l'argent de la banque est là pour sauver la presse ! Nice Matin lui inflige un cinglant démenti.

Nice Matin est l'otage de banques qui opèrent en toute opacité, dans l'ombre, à la limite de la légalité, avec l'appui des autorités. Le principe de base est le secret, les transferts obscurs de fonds, le mépris à l'égard de l'information et de ses salariés.

Le sabotage des banques en chiffre
diffusion OJD 2013
Nice Matin : 93 802 exemplaires

Pendant ce temps, les titres du groupe sont laissés à l'abandon. Mais la régression des ventes est ajoutée au procès instruits par les financiers contre la presse d'information, un comble !

1. 8 janvier 2014 - l'union Tapie-Hersant, c'est fini

Le 27 février 2013, Bernard Tapie finalisait son entrée dans Groupe Hersant Média à hauteur de 50%. Après un apport de 25 millions d'euros chacun, les partenaires se partagent le pouvoir au sein d'une société débarrassée de sa dette. Depuis le 8 janvier 2014, chacun a repris sa liberté.

Tapie a le pris le contrôle de **La Provence** (80%), moyennant 6 millions d'euros. De son côté, Philippe Hersant a récupéré Nice-Matin et le **pôle France Antilles**. Les alliés d'un temps n'ont plus qu'un bien commun pour l'instant : le très rentable **Corse Matin**.

Où sont passés les millions ?

Au sein des journaux, les attentes ont été déçues. Tapie a bien engagé quelques changements : nouvelles formules pour les titres, arrivée d'un vieux routier de l'audio-visuel, **Olivier Mazerolle**, à **La Provence**. Mais le personnel n'a pas vu la couleur des millions d'euros promis pour développer le numérique et diversifier l'activité, comme **Patrick Le Lay**, le complice de vingt-cinq ans et ex-PDG de TF1, l'avait conseillé à Tapie dans son audit.

2. 7 février 2014 - Groupe Hersant Média cède le contrôle de Nice-Matin

Associé à GXP, un fonds d'investissement privé basé en Suisse, spécialisé dans l'immobilier de montagne et les yachts de luxe, dont le nom est tenu secret, l'élu régional niçois - conseiller général et municipal divers droite - Jean Icart achète le titre. GHM.

Un nouveau holding baptisé « Nice Morning », dont Groupe Hersant Média, l'actuel propriétaire du titre, conserverait 20 %, serait créé. « *Un soutien financier de l'ordre de 20 millions d'euros sera apporté au groupe dans les semaines à venir* », précise la direction de **Nice Matin**. ‡Le journal évite ainsi le redressement judiciaire.

128 postes supprimés !

Au cours d'un comité d'entreprise extraordinaire, hier, a été présenté un accord entre les salariés et la direction sur un plan social qui prévoit la suppression de 128 postes d'ici à fin 2015, contre 150 réclamés au départ par la direction. Au total, le plan coûterait à lui seul une quinzaine de millions d'euros.

De son côté, Philippe Hersant cède un journal de plus et il ne lui reste désormais que le pôle France-Antilles et une participation de 50 % dans le très rentable **Corse Matin**, aux côtés de Bernard Tapie avec qui il était encore récemment coactionnaire de « Nice-Matin » et de **La Provence**.

3. 27 mai 2014 – Nice Matin placé en redressement judiciaire - Le fonds d'investissement GXP Capital n'a pas apporté les 20 millions promis !

Le tribunal de commerce de Nice a placé hier en **redressement judiciaire** le quotidien du groupe Hersant Média. **Nice-Matin** va poursuivre son activité sous tutelle du tribunal, en attendant de trouver une solution, et ses dettes

sont rayées. GHM avait procédé à une recapitalisation du titre à hauteur de 12 millions d'euros et souhaitait céder la majeure partie du capital au *fonds d'investissement* GXP Capital, associé à l'élu local Jean Icart, ex-candidat divers droite aux municipales.

Le fonds devait apporter 20 millions depuis un peu plus de trois mois, mais la date de versement de cette somme n'a cessé d'être retardée. Doutant manifestement des capacités financières de GXP Capital, le tribunal a préféré placer en redressement judiciaire « Nice-Matin » et sa société de distribution, Publnice-Services, toutes deux en *cessation de paiements*.

Où sont passés les millions ?

Au-delà des moyens réels dont dispose GXP Capital, des questions se posent aussi sur qui se cache derrière cette société d'investissement. Basé en Suisse, il est spécialisé dans l'hôtellerie de luxe et la construction navale. Rien à voir avec la presse, donc. Jusqu'ici, il est resté silencieux sur son projet pour « Nice-Matin ». On sait juste qu'il veut prendre 80 % du capital en apportant 20 millions. Le fait est qu'en France la loi interdit à un étranger de prendre plus de 20 % du capital d'une entreprise de presse. Le fonds suisse ne peut donc prendre le contrôle de *Nice-Matin* que s'il est alimenté à plus de 50 % par des fonds européens. Or personne ne sait qui sont ses actionnaires...

Philippe Hersant doit être jugé en France !

Héritier du magot accumulé par feu Robert Hersant, des crédits bancaires accumulés grâce au feu Crédit Lyonnais et à la bienveillance des gouvernements, dont celui de la ministre actuelle de l'Information, Philippe l'exilé est assis sur un tas d'or. Ça lui permet, outre de ne pas payer d'impôts en France, de devenir un mâle dominant de la presse suisse.

C'est son cynisme, son égoïsme glacé, ses manœuvres en eau trouble et ses secrets qui détruisent la crédibilité de la presse régionale imprimée. Son association éphémère avec l'escroc Tapie, puis avec l'étrange fonds suisse du citoyen Icart, menacent de couler *Nice Matin*, après avoir fragiliser tout l'édifice de la presse régionale sur la Côte...

L'argent déplacé, détourné, étouffé, caché, doit être récupéré par le fisc et remis aux salariés de la SAPO *Nice Matin* pour garantir son avenir. Il doit rendre des comptes comme n'importe quel citoyen à la justice de son pays. Ses avoirs frauduleux doivent être récupérés. Comme ceux de tapie, évadés eux en Belgique.

Pour ces raisons et d'autres mieux dissimulées encore, Philippe Hersant doit être jugé en France.

